

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1879.

Crédit spécial de 4,000,000 de francs au Département de la Guerre pour
l'amélioration et la construction de casernes ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. THONISSEN.

MESSIEURS,

Dans la séance du 19 février 1879, M. le Ministre de la Guerre a déposé un projet de loi ouvrant au Département de la Guerre un crédit spécial de quatre millions de francs (4,000,000) pour l'amélioration des casernes et de leur mobilier, la construction ou l'ameublement de nouvelles casernes et pour travaux de reconstruction et d'améliorations exécutés aux hôpitaux militaires.

Ce crédit sera couvert par une émission de titres de la Dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

La commission, déterminée par des raisons alléguées dans l'Exposé des motifs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
THONISSEN.

Le Président,
J. DESCAMPS.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 77.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. DESCAMPS, *président*, DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, DE HEMPTINNE, VAN ISEGHEM, THONISSEN, PIEDROEUF et DE FRÉ.
